

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021

Affiché le 3 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier février à 19h30, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Antoine DESFORGES, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2021

**PRESENTS** : M. Antoine DESFORGES, Mme Cécile DURAND, M. Laurent BÉGON-MARGERIDON, Mme Valérie DUPOUYET-BOURDUGE, M. Cyrille FAYOLLE, Mme Catherine FROMAGE, M. Jean-Yves GALVAING, M. Jean Claude ARESTÉ, M. Bernard BRUN, Mme Patricia CHAPUT, Mme Élodie PINEAU, Mme Delphine COUSINIÉ, Mme Danielle VASSON, M. Jean-Paul ALARY, M. Axel WIMMEL, Mme Cendrine ALLAIS, M. Stéphane MAURY, M. Robert DELABRE, Mme Audrey GRANET, M. Thomas HEYRAUD, M. Paul BRAULT, M. Dominique SCALMANA, Mme Catherine DAFFIX-RAYNAUD, Mme Stéphanie PICARD, , M. Pierre SECRETANT;

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Gilles PAULET à Cyrille FAYOLLE ; Mme Eva CUBIZOLLES à M. Antoine DESFORGES ; Mme Annie SEYS à M. Laurent BÉGON-MARGERIDON ; M. Jean-François BLANC à M. Paul BRAULT ;

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Thomas HEYRAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

- ▶ **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020**
- ▶ **Compte-rendu des décisions du Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT**
- ▶ **Communications du Maire**

### **I – FINANCES**

- Agrément de l'accueil périscolaire et Convention de financement avec la CAF
- Approbation du programme et du plan financement prévisionnel pour le projet de restructuration des écoles de Longues
- Projet d'ouverture d'une Maison France Services – demandes de subventions
- contrat publicitaire SUPER U panneaux lumineux - modification des tarifs
- Acceptation de l'indemnité d'assurance pour le sinistre suite à la grêle de juillet 2019

### **II. PERSONNEL**

- Modification du tableau des effectifs pour avancements de grades

### **III- VRD – URBANISME – EQUIPEMENTS**

- Acquisition d'une partie de la parcelle AC 704 pour le projet scolaire à Longues
- acquisition d'une partie de la parcelle ZB 855 à Longues pour futur bouclage routier
- Acquisition d'un terrain sur le projet de lotissement « Les Terrasses de Vic » derrière les Pompiers, pour création de parkings et élargissement de voirie

- Cession de terrains au Département pour l'aménagement de la piste cyclable entre Vic et Longues

#### **IV- AFFAIRES GENERALES**

- SME rapport annuel du délégataire 2019 – service de l'eau potable

#### **V – QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

##### **▶ Compte-rendu des décisions du Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT**

##### **N° 003/2021: Compte rendu des décisions du Maire**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises par délégation en application de la délibération du 23 mai 2020 conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

##### **La décision n° 121/2020 du 9 décembre 2020, décidant l'octroi d'un prêt de 300 000 € au CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE**

**Antoine DESFORGES**, Maire de la Commune de VIC LE COMTE,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en vue de procéder aux emprunts destinés au financement des dépenses prévues au Budget communal, conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que pour financer la deuxième partie du programme d'investissement inscrit au Budget Primitif voté le 9 juillet 2020, il convient de contracter un emprunt de 300 000 €,

Vu les résultats de la consultation lancée le 13 novembre 2020 auprès de la Caisse d'Epargne, du Crédit Mutuel Massif Central et du Crédit Agricole Centre France, Banque Populaire, Société Générale ;

Considérant que la proposition du Crédit Agricole Centre France est la mieux disante ;

##### **DECIDE :**

- **de retenir la proposition de prêt du Crédit Agricole Centre France (Agence de Clermont-Ferrand- 3 Avenue de la Libération) présentant les caractéristiques suivantes :**

**Montant : 300 000 €**

**Durée : 15 ans**

**Objet du prêt : financer la deuxième partie du programme d'investissement 2021**

**Taux d'intérêt : fixe 0,42 %**

**Périodicité de remboursement : annuelle**

**Type d'amortissement : capital constant**

**Montant 1<sup>er</sup> échéance : 21 260 €**

**Coût total des intérêts : 10 080 € (hors frais intercalaires)**

**Frais dossier : 300 €**

##### **La décision n° 122/2020 du 17 décembre 2020, décidant l'attribution des marchés d'assurances**

**Antoine DESFORGES**, Maire de la Commune de VIC LE COMTE,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en vue de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 300 000 € HT ainsi

que toute décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la consultation publiée sur le site Centreofficielle.com le 1<sup>ER</sup> octobre 2020 pour renouveler le marché d'assurances pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024, passé en procédure adaptée ;

**Vu** les offres déposées avant la date limite du 13 novembre à 12h00, des assureurs suivants : GROUPAMA, la SMACL, Assurance PILLIOT et la MAIF, pour l'ensemble des 4 lots :

- Lot 1 assurance multirisques et dommage
- Lot 2 responsabilité civile, pénale et administrative
- Lot 3 protection juridique complète
- Lot 4 flotte automobile et auto-mission

Vu le rapport d'analyse des offres ;

**DECIDE :**

**de retenir les offres les mieux disantes** au regard des critères d'analyse des offres indiqués dans le règlement de la consultation :

- Pour le lot 1 « Assurance multirisque dommage » : société GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, offre avec franchise d'un montant de 25 823,10 euros HT soit 27 973,05 euros TTC.
- Pour le lot 2 « Responsabilités civiles, pénale et administrative de le commune de Vic le Comte : société GROUPAMA offre avec franchise d'un montant de 2 724,31 euros (franchise 350 euros)
- Pour le lot 3 « Protection juridique complète » : société GROUPAMA pour un montant de 1053.79 euros HT soit 1 195 euros TTC.
- Pour le lot 4 « Risques flotte automobile et auto mission » : société la MAIF offre avec franchise pour un montant de 6 444.83 € HT soit 8 046.01 € TTC.

**La décision n° 001-2021 du 7 janvier 2021, décidant l'avenant N°1 du marché - Aménagement de voirie – Chemin du Paradis**

**Antoine DESFORGES**, Maire de la Commune de VIC LE COMTE,

**VU** la décision N°067/2020 de retenir pour ce marché l'offre de l'entreprise COUDERT, Le Bourg, 63 210 Vernines, pour un montant total de 159 940.00 € HT, en vue de lui confier le marché de travaux d'aménagement du chemin du Paradis ;

**VU** les travaux complémentaires nécessaire du fait de l'urbanisation de ce quartier (extension des réseaux d'assainissement, aménagement d'un parking) ;

**DECIDE**

**- De valider l'avenant N°1 de l'entreprise COUDERT pour un montant de 49 745.00 € HT, portant ainsi le nouveau montant du marché à 209 685.00 € HT ;**

**- De procéder à la signature de l'avenant N°1 correspondant.**

**La décision n° 002-2021 du 8 janvier 2021, décidant l'attribution d'un marché de travaux, rue du 19 Mars 1962.**

**Antoine DESFORGES**, Maire de la Commune de VIC LE COMTE,

**VU** l'état de dégradation actuel de la rue du 19 Mars, des travaux d'aménagement de voirie et notamment de sécurisation sur cette rue, située à proximité immédiate de l'école Elsa Triolet, sont nécessaires ;

**VU** l'offre de prix de la société COLAS R.A.A. d'un montant de 45 715 € H.T., soit 54 858 € T.T.C. pour la réalisation des travaux correspondants ;

**VU** la demande de subvention réalisée au titre de la DETR complémentaire 2020 et l'accord de la Préfecture du Puy-de-Dôme reçu en date du 17 novembre 2020 pour un subventionnement de 15 000 € au taux de 30 % sur une dépense subventionnable de 50 000 € H.T. ;

#### **DECIDE**

- **D'attribuer le marché de travaux d'aménagement de voirie à la société COLAS R.A.A. pour un montant de 45 715 € H.T., soit 54 858 € T.T.C. ;**

- **De signer les pièces du marché correspondant à ces travaux.**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les décisions du maire citées ci-dessus.**

#### **I – FINANCES**

##### **N° 004/2021: agréments de l'accueil périscolaire et convention de financement avec la CAF**

M. le Maire explique que, malgré le retour de la semaine à 4 jours, la décision a été prise de maintenir les activités périscolaires pendant la pause méridienne qui permettent de bien encadrer cette période, et ce malgré la perte du financement accordé par l'Etat pour ces ateliers qui était de l'ordre de 30 000 € par an.

Des recherches de financements complémentaires ont donc été réalisées pour compenser cette perte de recette en s'orientant vers la CAF qui soutient, dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Mr le Maire précise que cette démarche est possible aujourd'hui du fait de la structuration des services périscolaires désormais en conformité avec les obligations fixées par la CAF et la DDCS pour l'ALSH, notamment en termes de taux d'encadrement et de qualité du projet éducatif et pédagogique structurant l'accueil des enfants.

Mr le Maire propose que la déclaration porte dans un 1<sup>er</sup> temps sur l'accueil périscolaire des élèves élémentaires des écoles Jacques Prévert et Marcel Pagnol pour l'accueil du matin (1h) et la pause méridienne (1h), correspondant à l'obligation minimale de 2 h par jour, avant de l'étendre progressivement à l'accueil du soir.

Le financement accordé par la CAF dans le cadre d'une convention de prestation de service ordinaire est de 0.549 € par heure réalisée, soit un financement possible d'environ 20 000 € par an dans un 1<sup>er</sup> temps, pouvant aller jusqu'à 30 000 € en incluant l'accueil périscolaire du soir.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **De valider la demande d'agrément auprès de la DDCS pour l'accueil périscolaire des 2 écoles élémentaires en s'engageant à respecter la réglementation en vigueur (règles d'hygiène, de sécurité, encadrement qualifié et respect des taux d'encadrement.)**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec la CAF à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 pour le financement de cet « ALSH périscolaire » dans les conditions détaillées ci-dessus**

**N° 005/2021: Projet de rénovation et extension des écoles de Longues – approbation du programme et plan de financement prévisionnel – demandes de subventions**

Mr le Maire rappelle la volonté de la commune d'engager le projet structurant de rénovation et d'extension des écoles maternelle Sonia Delaunay et élémentaire Marcel Pagnol à Longues.

Le programme des travaux à réaliser a été élaboré ces dernières semaines en s'appuyant sur les attendus formulés par les principaux acteurs concernés et l'appui du cabinet d'architecture PANTHEON Consulting afin de définir précisément les besoins et l'enveloppe prévisionnelle du projet.

Mr le Maire présente le contenu du programme qui comprend :

- La rénovation, mise aux normes et extension des bâtiments existants des écoles Sonia Delaunay et Marcel Pagnol, prenant en compte les évolutions d'effectifs à venir pour un montant prévisionnel de 2 500 000 € HT
- La construction d'un bâtiment neuf, commun aux deux écoles, sur un terrain en continuité, pour créer une nouvelle salle de restauration scolaire ainsi qu'une salle d'activités, pour un montant prévisionnel de 1 400 000 € HT
- Assurances dommage ouvrage : 100 000 €
- études, contrôles techniques et aléas divers : 600 000 € HT

Soit une enveloppe prévisionnelle du projet qui s'élève à 4 600 000 € HT.

Il précise qu'il s'agit d'un projet phare du mandat qui s'inscrit à la fois dans la continuité des projets réalisés par l'ancienne municipalité de réhabilitation des écoles du bourg de Vic entre 2008 et 2020 avec des objectifs de mises aux normes nécessaires des bâtiments scolaires anciens, mais également avec des ambitions plus fortes en terme de qualité environnementale, d'inclusion scolaire notamment des élèves en situation de handicap, et de déploiement de l'outil numérique.

Sur la base de ce programme, un concours d'architecte va être lancé dès ce début d'année 2021 afin de pouvoir sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera retenue pour la réalisation de ce projet. La phase d'étude se déroulera sur 2021, début 2022. Il est proposé de créer un Comité de Pilotage pour associer les différents acteurs intéressés par ce projet pour suivre ces études en plus des 2 commissions -enfance jeunesse et cadre de vie-travaux  
Les travaux sont ensuite programmés sur trois années consécutives, afin de tenir compte dans capacités annuelles d'investissement de la commune tout en occasionnant le moins de gêne possible sur le fonctionnement des 2 établissements.

A ce stade du projet, Mr le Maire indique qu'il convient de solliciter les aides potentielles des différents financeurs en précisant que les dispositifs du plan de relance de l'Etat sont favorables pour obtenir des financements optimisés.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'approuver le programme de l'opération « rénovation et extension des Ecoles de Longues » tel que joint en annexe à la présente délibération pour un montant total prévisionnel de 4 600 000 € HT,**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessous en autorisant le Maire à solliciter les aides correspondantes :**

Montant des dépenses en € HT	Montant des recettes en €
<b>Requalification des Ecoles de Longues</b>	<b>Europe au titre du FEDER</b> 500 000€
<b>Etudes et prestations associées :</b> 600 000 €	<b>Etat au titre de la DETR</b> 1 050 000€ <i>30 % par an x 500 000 € sur 3 années (études comprises)</i>
<b>Travaux :</b> 4 000 000 €	<i>20 % au-delà des 500 000 € sur 3 années</i>

	<b>Etat au titre DETR Bois Local</b>	37 500€
	15% lot bois (estimation 250 000 €)	
	<b>Etat au titre DETR lots énergétiques</b>	75 000€
	15% lot (estimation 500 000 €)	
	<b>Etat au titre du DSIL Relance :</b>	600 000€
	15% cout travaux	
	<b>Région au titre du CAR 2020-2022</b>	800 000€
	<b>Département au titre du FIC 2019-2021</b>	273 000€
	(1 M€ + 500 000) x 20% x 0.91	
	<b>Département Bonif filière Bois local</b>	50 000€
	20% du lot	
	<b>Département bonif panneaux solaires</b>	5 000€
	25% plafonné 5 000 €	
	<b>Sous total Subventions</b>	<b>3 390 500€</b>
	<b>Solde commune (26 %)</b>	<b>1 209 500€</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>4 600 000 € HT</b>	<b>TOTAL : 4 600 000 € HT</b>

- **De fixer la composition du COPIL chargé de suivre les études et la réalisation de ce projet en associant les différents acteurs de terrain comme suit :**
  - Le Maire, Antoine DESFORGES
  - Eva CUBIZOLLES, adjointe à l'éducation, l'enfance et la jeunesse
  - Jean Yves GALVAING, adjoint aux travaux et à la gestion du patrimoine communal
  - Les élus suppléants aux conseils d'école concernés : Elodie PINEAU et Cendrine ALLAIS
  - Les représentants des services municipaux : les 4 membres de la direction générale des services, la coordinatrice périscolaire, le chef cuisinier, 1 personnel de restauration 1 ATSEM, 1 ou 2 animateurs périscolaires, l'éducateur APS
  - L'inspecteur Education Nationale, les directrices + 1 enseignant pour chaque école
  - 1 représentant de parents d'élève par association et par école
  - 1 représentant de l'organisme gestionnaire de l'école inclusive
  
- **D'autoriser le Maire à lancer la procédure de concours pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Cette procédure se déroule en deux temps :**
  - Phase 1 : Appel à candidatures visant à sélectionner 3 équipes de maitrise d'œuvre dont la composition et les références semblent les plus adaptées à notre projet
  - Phase 2 : Sélection de l'équipe de maitrise d'œuvre lauréate parmi les 3 sur la base d'un niveau d'étude « Esquisse + »
  
- **De fixer la composition du jury d'examen des candidatures et des projets comme suit :**
  - le Maire Président de droit,
  - les membres de la Commission d'Appel d'offres ;
  - trois architectes dont l'un désigné par l'Ordre des Architectes, l'un par la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques), l'autre par le CAUE (*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.*)

Etant précisé que le choix de l'équipe lauréate sera proposé à la validation du Conseil Municipal.

**N° 006/2021:Création d'une Maison France Services – plan de financement prévisionnel et demandes de subventions**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'une Maison France Services dans des locaux actuellement occupés par la Mission Locale et contigus aux services administratifs de la Mairie, en plein cœur du centre-ville.

M. le Maire précise que France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics proposé et financé en partie par l'Etat qui vise à accéder aux services publics dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. Il s'agit d'une alternative permettant de maintenir, voire même de développer les services publics sur notre territoire, qui est ciblé comme étant prioritaire compte tenu de sa position de chef- lieu de canton et du programme « petites villes de demain ».

Ce guichet unique permettra en effet d'accompagner les administrés dans leurs démarches quotidiennes, souvent en ligne, auprès de 9 partenaires obligatoires tels que les services du Ministère de la justice, de l'intérieur, des comptes publics, la CPAM, la CAF, la MSA, la CARSAT, la Poste et Pôle Emploi, mais également d'autres partenaires locaux intéressés par le projet tels que la Mission Locale et le Département du Puy de Dôme (avec les services de la PMI et des permanences des assistantes sociales). Ce lieu permettra également d'aider les habitants à résoudre des situations administratives plus complexes en s'appuyant sur des correspondants identifiés pour chaque partenaire, ainsi que des personnels formés à l'outil numérique.

Mr le Maire précise que des travaux d'aménagement intérieurs et de mise aux normes d'accessibilité sont nécessaires avant d'envisager l'ouverture de ce lieu d'ici début 2022. Ces travaux consistent en la création d'un sanitaire accessible, des modifications de cloisons, des réfections de sols et de peintures, des changements des huisseries pour un montant prévisionnel de 73 000 € HT avec les études.

Monsieur le Maire propose de solliciter des aides potentielles pour la réalisation de ces travaux auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL / plan de relance

**Par conséquent, le Conseil Municipal décide :**

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet de création d'une maison France Services en autorisant le Maire à solliciter les aides correspondantes :**

<b>Montant des dépenses en € HT</b>		<b>Montant des recettes en €</b>	
<b>Création Maison France Service</b>	<b>Travaux aménagements intérieurs :</b> Etude M.O: 8 000 € Travaux : 65 000 €	<b>PREFECTURE</b>  <b>DETR 30% de 73 000 €</b> 21 900 € <b>DSIL – plan relance 15% de 73 000 €</b> 10 950 €  <b>Part Communale 55%</b>	<b>40 150 €</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>73 000 € HT</b>		<b>73 000 € HT</b>

**N° 007/2021: Contrat publicitaire SUPER U pour les panneaux lumineux – modification ponctuelle des tarifs**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que durant les mois de décembre 2020 et janvier 2021 une campagne publicitaire gratuite a été mise en place pour les commerçants de la Commune de Vic le Comte afin de promouvoir leur commerce sur les panneaux lumineux de la ville du fait du contexte sanitaire.

L'entreprise SUPER U avec qui la Commune de Vic le Comte a conclu un contrat publicitaire depuis octobre 2018 pour diffuser ses annonces sur les panneaux lumineux à titre payant, fait également partie de ce dispositif.

Mr le Maire propose que le principe de la gratuité soit appliqué également à ce commerce pour les mois de décembre 2020 et janvier 2021.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'accorder à titre exceptionnel la gratuité pour les mois de décembre 2020 et janvier 2021 dans le cadre contrat publicitaire avec SUPER U**

#### **N° 008/2021: Acceptation de l'indemnisation du sinistre suite au sinistre grêle**

Monsieur le Maire explique que suite à un violent orage de grêle qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2019, plusieurs dommages ont été causés sur les bâtiments communaux, notamment la toiture du stade André Boste. Après l'accord de l'expert sur la prise en charge des sinistres, l'assurance a également validé cette dernière.

Vu la proposition d'indemnisation de la part de Groupama au titre des sinistres causés par un évènement naturel d'un montant de :

- 55 486,51 euros : indemnité immédiate
- 34 567,77 euros : indemnité différée (sur présentation des factures)

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **De le charger de procéder à l'encaissement du chèque au 7788 Produits exceptionnels du budget communal.**

## **II. PERSONNEL**

#### **N° 009/2021: Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal pour permettre l'avancement de grade d'un agent affecté à la cuisine centrale, suite à la réussite de l'examen professionnel.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel communal telle que présentée ci-dessous :**

<b><u>Création de poste</u></b>	<b><u>Suppression de poste</u></b>	<b><u>Date d'effet</u></b>	<b><u>Motif</u></b>
<b>1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (35/35<sup>ème</sup>)</b>	<b>1 poste d'adjoint technique TC</b>	<b>01/04/2021</b>	<b>Avancement de grade</b>

## **III- VRD – URBANISME – EQUIPEMENTS**

#### **N° 010/2021: Acquisition d'une partie de la parcelle AC 704 à Longues**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles cadastrées AC 704 et AC 706, sis le Plaine de Longues, Boulevard du Chambon 63 270 VIC LE COMTE, souhaite procéder à la vente desdites parcelles, pour une surface totale d'environ 8 500 m<sup>2</sup>.



Dans le cadre du projet de requalification des écoles de Longues, la commune souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée AC 704 pour une surface de 1 700 m<sup>2</sup> afin d'y implanter un futur bâtiment public, afin d'accueillir le futur restaurant scolaire et une salle d'activités pour les écoles de Longues (lot B sur les plans ci-joints).

Les négociations engagées avec le propriétaire actuel ont permis de définir un prix d'acquisition s'élevant à 100€/m<sup>2</sup>.

Le terrain concerné représente une surface de 1 700 m<sup>2</sup>, portant le coût de cette acquisition à 170 000€.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **De décider l'acquisition de ce terrain d'une superficie de 1 700 m<sup>2</sup>, telle que définie sur le plan ci-joint au prix de 170 000 €, soit 100€/m<sup>2</sup>, plus les frais d'actes notariés à la charge de l'acquéreur ;**
- **De donner pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir avec le propriétaire et tous documents y afférant.**
- 

**N° 011/2021: Acquisition de terrain dans le cadre de l'aménagement du lotissement « les Terrasses de Vic »**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce secteur situé à proximité immédiate de la caserne des pompiers va faire l'objet d'un aménagement d'ensemble comprenant de l'habitat, une maison médicale ainsi qu'un cabinet de sophrologie.

Parallèlement, il rappelle que la construction d'un nouvel EHPAD est en cours de l'autre côté de la rue du Puits.

Afin de faciliter l'accès de la population à ces différents services et d'éviter de futures problématiques de stationnement, la commune souhaite acquérir un terrain en bordure de la rue du Puits pour réaliser un parking public.

Ce terrain se constitue d'une surface de 617 m<sup>2</sup> au sein de la parcelle ZH 321, conformément au plan ci-joint.

Des négociations ont été menées avec l'aménageur qui a acquis les terrains, la SARL VITIS, aboutissant à un prix d'achat de 120 €/m<sup>2</sup>, soit un coût total de 74 040 €.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **De procéder à l'acquisition de ce terrain d'une superficie de 617 m<sup>2</sup>, tel qu'il est défini sur le plan ci-joint au prix de 74 040 €, soit 120 € le m<sup>2</sup> plus les frais d'acte notariés à la charge de l'acquéreur ;**
- **De donner pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir et tous documents y afférant.**

**N° 012/2021: Acquisition d'une partie de la parcelle ZB 855**

M. le Maire indique que dans le cadre de la division en lots de la parcelle ZB 855, située le Vignolat à Longues, la commune souhaite acquérir une petite partie de terrain en forme de triangle situé côté lotissement « côte des acacias ».

Cette acquisition permettra, suite à l'acquisition par la collectivité des parcelles ZB 867 et ZB 876 de pouvoir réaliser un bouclage des voiries sur la rue de Vignolat lors de l'aménagement futur de ce quartier.

Suite à la négociation engagée avec le propriétaire des terrains, le prix d'achat au m<sup>2</sup> retenue est celui qui est appliqué pour la vente du lot concerné, soit 108.11€/m<sup>2</sup>.

La partie de parcelle concernée représente une superficie de 43m<sup>2</sup>, soit un coût de 4 648.73€.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **De décider l'acquisition de ce terrain d'une surface de 43 m<sup>2</sup> au prix de 4 648.73€, soit 108.11€/m<sup>2</sup>, auprès de la propriétaire, plus les frais d'actes notariés à la charge de l'acquéreur ;**
- **De donner pouvoir au Maire pour signer l'acte de vente à intervenir et tous documents y afférant.**

**N°013/2021 : Cession de terrains au profit du Département du Puy-de Dôme pour la piste cyclable entre Vic et Longues**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental procède à un certain nombre d'acquisitions foncières pour réaliser les travaux de création d'une piste cyclable entre les bourgs de Longues et de Vic.

Parmi ces terrains, certaines propriétés sont communales :

- Trois parties de chemin d'exploitation pour une surface totale de 68 m<sup>2</sup> ;
- Une partie de la parcelle ZB 1169 située devant la piscine de Longues, pour une surface de 215 m<sup>2</sup>.

Les négociations engagées avec le Conseil Départemental et l'avis du service des domaines, nous permettent d'envisager ces cessions de terrains dans les conditions suivantes :

- Les parties de chemin d'exploitation, pour une surface totale de 68m<sup>2</sup>, sont cédées à l'euro symbolique ;
- La partie de la parcelle ZB 1169 est cédée au prix de 3 310 €, soit environ 15.40€/m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:**

- **De vendre les parties de chemin d'exploitation, pour une surface totale de 68m<sup>2</sup> en fixant le prix de cette vente à l'euro symbolique ;**
- **De vendre la partie de la parcelle cadastrée ZB 1169, pour une surface de 215 m<sup>2</sup> , en fixant le prix de cette vente à 3 310 € ;**
- **De donner pouvoir au Maire pour signer l'acte de vente à intervenir et tous documents y afférant.**